

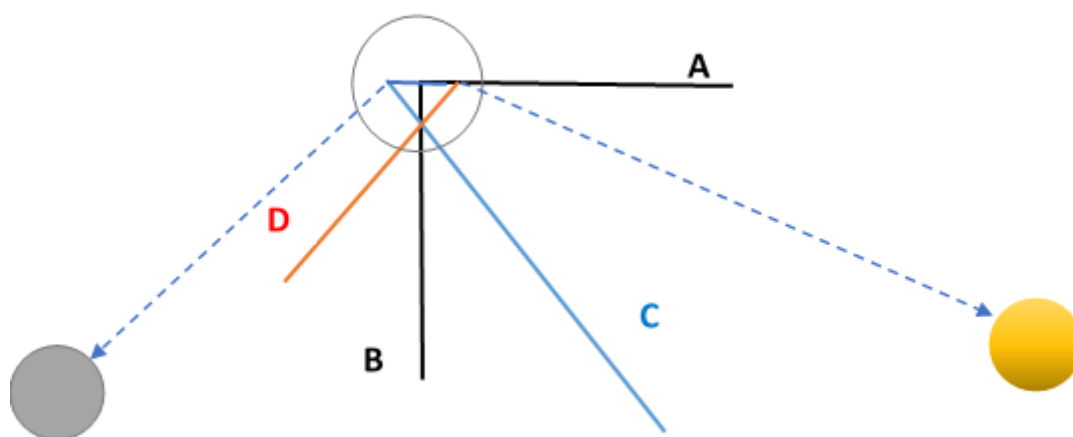
Francis PORTE  
 Arbitre Fédéral – Formateur F.F.S.B. – Président arbitres Ligue -1 chemin de la Cruzette -11120 MIREPEISSET  
 Tél. : 04 68 46 09 62 -Mob.: 06 61 89 04 06  
 Email : [pspo88@aol.com](mailto:pspo88@aol.com)

24 mai 2020

N° 6

## BREVES D'ARBITRAGE

DIFFUSION : MM. Le Président de Ligue et Vice-Présidents – Les Conseillers Technique – Les Présidents de C.B.D.- Les Présidents des arbitres départementaux. – Les arbitres.



Marquage réglementaire angle droit **A** et **B** sans contraintes de sens, marquage non conforme angle aigu **A** et **C**, marquage non conforme angle obtus **A** et **D**.

Selon le côté de déplacement formé par rapport à l'angle bleu ou rouge (aigu et obtus) les distances de déplacement provoqués par la percussion d'une boule sur la situation initiale entraîne soit une distance plus courte, ou plus longue.

1. Sur ces 2 situations **C** et **D** vous devez faire corriger avant un éventuel déplacement à votre adversaire le marquage initial. En cas de refus vous n'êtes pas autorisé à le faire vous-même. Vous appelez l'arbitre.
2. Si vous décidez de créer la croix ( prolongement des 2 lignes de marquage) et ensuite vous appelez l'arbitre celui-ci ne pourra que l'utiliser.
3. En cas de litige et avant toute prolongation pour établir la croix il est préférable d'appeler l'arbitre qui lui dispose de tous les outils et la technique pour le faire.

Francis PORTE